

Compte-rendu de la réunion du 05 mars 2015 à Randens

Étaient présents :	AIGUEBELLE	BONVILLARET	MONTSAPEY	RANDENS
<i>Titulaires</i>	Y. TUPINIER	A. BURTIN	B. FARGEAS	J. RICO-PEREZ J. PITTON
<i>Suppléants</i>		M. D'ANGELI		
	MONTGILBERT	ST ALBAN D'HURTIERES	ST GEORGES D'HURTIERES	SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
<i>Titulaires</i>	J.P. BUET J. DAVID	P. GADROY-LEGENVRE C. PASQUET	A. BOUVIER C. ESAIN	J. CHOURGNOZ E. BOUCLIER
<i>Suppléants</i>				G. DEQUIER

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 18/12/14.
L'ordre du jour est accepté.

1. Compte administratif 2014

Le Président présente le compte administratif 2014 ainsi que les différents postes de recettes et dépenses, en exploitation et investissement.

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICES (mandats et titres)	Section d'Exploitation	174 422,19	281 355,78	106 933,59
	Section d'Investissement	151 020,89	145 333,00	- 5 687,89
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation	40 653 ,26		
	Report en section d'investissement	9 315,67		
TOTAL (réalisations + reports)		375 412,01	426 688,78	51 276,77
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	215 075,45	281 355,78	66 280,33
	Section d'investissement	160 336,56	145 333,00	- 15 003,56
	TOTAL CUMULE	375 412,01	426 688,78	51 276,77

Le Président se retire au moment du vote.

M. Alain BURTIN, 1^{er} vice-président, procède au comptage des voix.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président réintègre la salle de réunion.

2. Adhésion nouvelle commune au SIAEP

Le Président fait part de la délibération de la commune d'Épierre en date du 17/06/14, transmise par courrier le 22/12/14, faisant part de leur souhait de rejoindre le SIAEP. Il rappelle également la procédure d'intégration.

Le programme des travaux pour une mise à niveau avec les autres communes sera à préciser (priorités à définir en fonction de leur schéma d'eau potable). Le plus gros dossier sera la pose des compteurs individuels. Le Conseil Général ne donnera certainement pas son accord pour la conclusion d'une nouvelle convention et la commune d'Épierre ne bénéficiera pas d'un subventionnement à 60%.

Dans un premier temps, le Président propose de délibérer sur le principe.

Chaque conseil municipal devra ensuite délibérer pour accepter ou refuser l'adhésion de la commune d'Épierre. Le Comité Syndical délibérera en dernier ressort.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la demande d'adhésion d'Épierre et de mande à chaque conseil municipal de délibérer dans les meilleurs délais.

3. Modification des statuts

3.1 – Lors de l'adhésion d'Épierre

En cas d'intégration de cette commune, il faudra modifier l'article 1 – Dénomination.

3.2 – Projet d'assainissement collectif Aiguebelle /Randens

Le Président informe le syndicat du projet d'assainissement collectif commun lancé pour les communes d'Aiguebelle et Randens (projet de station d'épuration commune). Les dossiers de demandes de subventions ainsi que l'ensemble du projet sont portés par le cabinet SAFEQE, le Conseil Général ainsi que l'Agence de l'Eau ayant déjà donné leur accord tacite.

Le Conseil Général conditionne sa participation à la création d'un syndicat entre les deux communes, alors que le Préfet s'y oppose. La solution serait la création d'un syndicat « à la carte », pour une durée déterminée, via le SIAEP. En modifiant les statuts, le SIAEP prendrait alors la compétence de l'assainissement pour les communes d'Aiguebelle et Randens pendant 3 ans. Ensuite, une fois les travaux réalisés, soit le syndicat « à la carte » disparaît, soit le SIAEP prend la compétence de l'assainissement collectif pour toutes les communes.

Il est suggéré que le SIAEP prenne tout de suite la compétence de toutes les communes.

Le Président rappelle que cette option avait été envisagée lorsque toutes les communes seraient équipées d'installations d'assainissement collectif. D'autre part, prendre aujourd'hui cette compétence supposerait des frais liés à l'embauche de personnel supplémentaire, ce que le syndicat ne peut supporter actuellement.

Quelque soit la décision du Comité Syndical, elle entraînera une modification des statuts et de la dénomination du syndicat.

Décision sera prise lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.

4. Travaux 2015

4.1 – Travaux prévus dans les conventions

Le Président rappelle les conventions signées lors de la création du syndicat ou l'intégration des dernières communes, sur l'engagement de réaliser les travaux de mise à niveau du réseau d'eau potable.

Une rencontre est prévue dans chaque commune pour établir le programme de travaux 2015, afin de préparer également le budget.

Selon les travaux retenus, les communes devront prévoir leur participation de 40% dans leurs budgets.

Pour le syndicat, le Président fait part du projet de télésurveillance des réservoirs (prévu à la convention donc obligatoire). La télésurveillance portera uniquement sur les plus gros réservoirs. Le devis du cabinet SERCL est de 25 500 € uniquement pour l'étude. Il est décidé de contacter deux autres cabinets pour obtenir des devis.

4.2 – Compteurs généraux

Une réunion avec l'Agence de l'Eau, relative au calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, a donné lieu à un pointage précis des compteurs généraux ainsi que leur emplacement.

Il s'avère que certains compteurs sont mal placés voire absents, ce qui pose un problème de comptage (consommation comptée parfois en double).

Un devis sera demandé à plusieurs entreprises pour le déplacement ou l'installation de ces compteurs.

4.3 – Appel à projets Agence de l'Eau

Il est rappelé que l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projet concernant les économies d'eau. Les dossiers retenus pourraient être financés à 50%.

Il est demandé aux communes de réfléchir rapidement aux projets qui pourraient être éligibles, pour avoir le temps de monter le dossier (devis, plans, délibérations, etc...) avant la clôture de l'appel à projet le 31/05/15.

5. Divers

5.1 – Utilisation du personnel communal

Le recours au personnel communal est évoqué, notamment pour le nettoyage des réservoirs. Il est rappelé que chaque commune doit comptabiliser les heures passées par leurs employés communaux pour le compte du syndicat. En fin d'année, décision sera prise de rembourser les communes ou d'embaucher du personnel.

5.2 – Instruction des Permis de Construire

Pour rappel, il a été décidé que le SIAEP serait consulté lors du dépôt des permis de construire. La commune de St Georges propose que soit prévu une discussion entre le syndicat et les élus de la commune, lorsqu'il y a avis négatif du syndicat.

Ce point sera évoqué lors de la rencontre avec la commune de St Georges prévue le 12/03/15. Le Comité Syndical sera tenu informé en cas demande de modification de la procédure.

5.3 – Budgets communaux

Lors de l'intégration des dernières communes, il avait été décidé qu'une partie des ventes d'eau encaissées par le syndicat serait remboursée aux communes (cf délibération du 13/02/14).

Le montant de ce remboursement sera communiqué à chaque commune dans les meilleurs délais pour l'établissement de leur budget.

5.4- Commission d'appel d'offres

La commission se réunit le lundi 9 mars à 18h pour l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres pour l'entretien du réseau.

5.5 – Information de la commune d'Aiguebelle

Plusieurs entreprises vont s'installer fin avril dans la ZI de la Pouille (stockage de matériel, algécos..) dans le cadre du projet d'enfouissement d'une ligne électrique par ERDF.

Il faudra prévoir l'alimentation en eau et l'installation de compteur(s).

Contact sera pris avec Aiguebelle pour avoir plus de précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 06 mars 2015
Le Président,
José RICO-PEREZ

